



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/1001
3 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 2 DÉCEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir copie de trois notes verbales accompagnées de pièces jointes, datées du 25 octobre 1996, adressées par la Section d'intérêts de la République islamique d'Iran à Washington, D. C., à l'ambassade du Pakistan, à communiquer au Département d'État des États-Unis, concernant la violation du territoire iranien par les forces américaines dans la région du golfe Persique.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

ANNEXE I

Note verbale, datée du 25 octobre 1996, adressée à l'ambassade
du Pakistan à Washington, D. C., par la Section d'intérêts de
la République islamique d'Iran à Washington, D. C.

La Section d'intérêts de la République islamique d'Iran à Washington, D. C., présente ses compliments à l'ambassade du Pakistan et a l'honneur de lui transmettre ci-jointes deux copies – le texte original et une traduction officieuse – d'un message reçu du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Elle lui serait reconnaissante de bien vouloir transmettre le texte original de ce message au Département d'État des États-Unis et informer nos services de sa réponse.

Pièce jointe

D'après les informations reçues de représentants officiels du Gouvernement de la République islamique d'Iran, le 13 août 1996, un hélicoptère iranien, appartenant au Ministère du pétrole et des hydrocarbures, qui était chargé de transporter des employés du Ministère de l'île de Khârg jusqu'à la plate-forme de Frouzan, a été contraint de regagner cette plate-forme en raison des sommations des forces américaines et des manoeuvres qu'elles effectuaient au nord de la plate-forme.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran élève des protestations contre ces mesures illégales prises par le Gouvernement américain et demande qu'il soit mis fin à de tels agissements.

ANNEXE II

Note verbale, datée du 25 octobre 1996, adressée à l'ambassade
du Pakistan à Washington, D. C., par la Section d'intérêts de
la République islamique d'Iran à Washington, D. C.

La Section d'intérêts de la République islamique d'Iran à Washington, D. C., présente ses compliments à l'ambassade du Pakistan et a l'honneur de lui transmettre deux copies – le texte original et une traduction officieuse – d'un message reçu du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Elle lui serait reconnaissante de bien vouloir transmettre le texte original de ce message au Département d'État des États-Unis et informer nos services de sa réponse.

Pièce jointe

D'après les informations reçues de représentants officiels du Gouvernement de la République islamique d'Iran, le 29 juillet 1996, à 18 h 40, des flottilles américaines, dont la position était N 2835 et E 5013, ont brouillé le système au-dessus d'une patrouille iranienne, dont la position était N 2821 et E 5024. Un appareil américain F-16 a également survolé à plusieurs reprises une flottille iranienne en patrouille.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran élève des protestations contre ces activités illégales menées par le Gouvernement américain et demande qu'il soit mis fin à de tels agissements.

ANNEXE III

Note verbale, datée du 25 octobre 1996, adressée à l'ambassade
du Pakistan à Washington, D. C., par la Section d'intérêts de
la République islamique d'Iran à Washington, D. C.

La Section d'intérêts de la République islamique d'Iran à Washington, D. C., présente ses compliments à l'ambassade du Pakistan et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint deux copies – le texte original et une traduction officieuse – d'un message reçu du Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Elle lui serait reconnaissante de bien vouloir transmettre le texte original de ce message au Département d'État des États-Unis et informer nos services de sa réponse.

Pièce jointe

D'après les informations reçues de représentants officiels du Gouvernement de la République islamique d'Iran, le 2 mai 1996, à 10 heures, deux hélicoptères américains ont survolé et photographié un navire iranien de recherche hydrographique qui effectuait une mission de routine et dont la position était N 2702 et E 5154. Les hélicoptères se sont approchés du navire et la poursuite a duré deux heures.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran élève des protestations contre ces activités illégales menées par le Gouvernement américain et demande qu'il soit mis fin à de tels agissements.
